



**“ Chronique de la haine ordinaire. Une rixe entre
ouvriers français et italiens à Ravières (Yonne), en 1880
”,**

Laurent Dornel

► To cite this version:

Laurent Dornel. “ Chronique de la haine ordinaire. Une rixe entre ouvriers français et italiens à Ravières (Yonne), en 1880 ”,. *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 2007, N°10, p.105-111. halshs-03156845

HAL Id: halshs-03156845

<https://shs.hal.science/halshs-03156845>

Submitted on 29 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chronique de la haine ordinaire. Une rixe entre ouvriers français et italiens à Ravières (Yonne), en 1880.¹

Laurent Dornel (UPPA-ITEM-EA 3002)

LE DOCUMENT

Ce document, classé aux Archives Nationales sous la cote BB24 870, est un rapport du Procureur de la République de Tonnerre, en date du 26 juin 1880. La série BB24 (« Grâces demandées et accordées ou refusées ») fait partie de ces précieuses archives judiciaires conservées aux Archives nationales. Elle est constituée de dossiers de demandes de grâce souvent moins complets sur le détail des affaires que ceux de BB18 (Correspondance Générale de la Division Criminelle) mais qui recèlent de précieuses indications, comme l'âge, la profession et le « profil » (bonnes ou mauvaises mœurs, travailleur laborieux ou non, etc.) socio-psychologique des requérants. Il s'agit ici de la demande de grâce d'Alexandre Moricard, terrassier né en 1859 à Sauvigny-le-Bois (non loin d'Auxerre). Comme bien d'autres demandes, celle-ci est suivie d'une pétition d'environ 150 signatures. Moricard n'est pas marié, vit de son travail, sa « conduite habituelle » et sa « moralité » sont « bonnes », en dépit d'une amende de 50 francs infligée en 1879 pour « pêche à l'aide de dynamite ».

« Les ouvriers d'origine italienne employés à Ravières et dans les environs, soit dans les usines, soit à la construction du chemin de fer de Nuits-sous-Ravières à Avallon, sont, de la part des ouvriers du pays, l'objet d'une jalousie et d'une haine invétérées. Ces sentiments, qui avaient déjà donné naissance, les années précédentes, à des rixes où le sang avait coulé plusieurs fois, ont encore été cause des faits qui se sont passés à Ravières le 19 avril dernier et pour lesquels les suppliants ont été condamnés.

Ce jour là, vers six heures du soir, leur travail étant fini, un groupe d'ouvriers italiens rentrait à Ravières. Ils revenaient en chantant, paisibles, sans armes, sans bâtons même, n'ayant, au dire des témoins, aucunement l'air menaçant, lorsque, arrivés au centre du village, ils furent tout à coup assaillis par une troupe d'ouvriers français qui, armés de bâtons, attendaient leur retour. Ils prirent aussitôt la fuite et se dispersèrent dans toutes les directions, pendant que quelques uns de leurs agresseurs s'acharnaient à leur poursuite.

¹ Paru dans », *Diasporas*, n°10, 2007, p.105-111.

En arrière de ce groupe d'ouvriers italiens et à une certaine distance, seul et sans armes, marchait tranquillement un ouvrier italien appelé Molina. Cet homme arrivait le même jour de Châtel-Girard où il habitait et venait à Ravières dans l'intention de s'embaucher pour le compte de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Les ouvriers français, parmi lesquels étaient Moricard, Langevin, Fabre et Normier, l'aperçurent, le reconnurent à son costume comme étant de nationalité italienne, et s'élancèrent sur lui. Devant cette troupe de gens armés de bâtons, il prit la fuite, et, tout en se sauvant, il tira de sa poche son couteau qu'il ouvrit. Mais il n'eut pas le temps de se servir de son arme. Moricard, qui courait en tête des ouvriers français et qui voulait porter le premier coup, s'élança sur lui le bâton levé ; mais il fit un faux pas et tomba à terre. Langevin, qui venait le second, porta à Molina sur le côté gauche de la tête un coup de bâton si violent que Molina en fut renversé. Alors se passa une scène de lâche brutalité : les ouvriers français, Moricard, Langevin, Fabre, Normier et un nommé Farcy en tête, s'acharnèrent sur cet homme terrassé, désarmé et hors d'état de se défendre : ils le frappèrent tour à tour de leurs bâtons, principalement à la tête, et ne s'éloignèrent qu'en laissant leur victime étendue sur le sol, évanouie et baignant dans son sang.

Lorsque, le lendemain, M. le Juge d'instruction et moi nous nous sommes transportés à Ravières, nous pûmes constater que Molina portait une large blessure au front, depuis la naissance des cheveux jusqu'au sourcil gauche, et autre blessure de quatre centimètres au sommet de la tête ; qu'il avait reçu un coup violent sur l'épaule gauche qu'il pouvait mouvoir difficilement ; qu'enfin, et c'était là la blessure la plus grave, il avait l'os maxillaire gauche fracturé. Nous dûmes, afin qu'il pût recevoir les soins qu'exigeait son état, le faire transporter à l'hospice de Tonnerre, d'où il n'est sorti que le 18 mai, vingt-neuf jours après.

Ce récit, nécessairement, très abrégé, peut faire cependant juger de la gravité des faits imputés aux nommés Moricard, Langevin, Fabre et Normier. Traduits devant le Tribunal de Tonnerre sous l'inculpation de coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours, ils ont été condamnés, savoir : les trois premiers à trois mois d'emprisonnement et le dernier à un mois de la même peine.

L'on voit que le Tribunal leur a fait, dans une large mesure, application de l'article 463 du Code pénal sur les circonstances atténuantes, et qu'il a très sensiblement modéré la peine édictée par l'article 309, § 1^{er} (de deux à cinq ans d'emprisonnement). Il a ainsi tenu largement compte des circonstances de la cause, et notamment de l'excitation causée dans la population de Ravières par la scène du 18 avril, à laquelle les suppliants font allusion et de laquelle je dois dire quelques mots.

Le 18 avril, un bal de noces avait lieu dans la salle de danse du café Charton à Ravières. Vers onze heures du soir, six ouvriers italiens, qui n'avaient pas été invités, pénétrèrent dans le bal par la porte restée ouverte et se mirent à danser. Peu après, ils

furent invités à sortir, puis expulsés, non sans quelque violence, par les jeunes gens de la noce, et alors deux d'entre eux, les nommés Mocchetti et Vernocchi, dans l'intention d'intimider ceux qui les faisaient sortir du bal, tirèrent cinq ou six coups de revolver, les uns en l'air, les autres dans la direction des fenêtres du café Charton. Ces coups de revolver n'étaient point, comme l'affirment à tort les suppliants, tirés sur des habitants de Ravières : ils n'atteignirent personne et brisèrent seulement quelques vitres de l'établissement. Poursuivis à raison de ce fait, Mocchetti et Vernocchi ont été condamnés chacun à un mois d'emprisonnement.

Je ne saurais voir dans ce fait une excuse pour ceux, qui le lendemain, 19 avril, ont brutalement assailli Molina, qui, lui, venait d'arriver à Ravières et n'avait pu en aucune façon, prendre part à la scène de la veille. J'admets, dans une certaine mesure, que les coups de revolver tirés par Mocchetti et Vernocchi aient contribué à exciter les passions locales et la haine que les gens de Ravières portent aux ouvriers italiens : mais il n'y a là qu'une circonstance atténuante, dont le tribunal a tenu justement compte en abaissant à 3 et à 2 mois d'emprisonnement les peines qu'il prononçait. [...]

En résumé, le 19 avril, à Ravières, un homme seul, renversé à terre, désarmé, sans défense, a été frappé lâchement, sans pitié, par des individus qui ne le connaissaient pas et qui n'avaient contre lui aucun motif de haine ou de ressentiment. Il a reçu des blessures graves, sur les suites desquelles les médecins déclaraient tout d'abord ne pouvoir se prononcer [...]. Il a été frappé par des individus qui, armés de bâtons, n'attendaient qu'une occasion pour frapper un Italien. Les suppliants cherchent une excuse en disant qu'ils ont pris part à un "mouvement populaire dirigé dans la commune de Ravières contre ouvriers Italiens". Il est d'un grand intérêt que de pareils mouvements, quand ils viennent à se produire, soient réprimés, et que les peines prononcées contre leurs auteurs soient maintenues, surtout quand elles n'ont rien d'exagéré et quand il a été tenu compte des circonstances atténuantes qui peuvent exister dans la cause.

J'estime en conséquence qu'il n'y a pas lieu de donner une suite aux recours en grâce formés par les nommés Moricard, Langevin, Fabre et Normier, et qu'il n'y a pas lieu de réduire les peines prononcées, pour le moment surtout et avant qu'elles aient commencé à être subies ».

FRAGMENTS D'UN DISCOURS HAINEUX

La haine est une passion individuelle, parfois collective, qui renvoie habituellement à un dérèglement des sens, à une forme d'*hybris*. Mais il arrive qu'elle puisse sortir du cadre purement psychologique, et qu'elle s'exprime par des comportements sociaux, comme la xénophobie, par quoi l'on peut désigner la haine des étrangers. Du dérèglement des sens, on passe alors au débordement social. La France a connu de

nombreuses crises de xénophobie, notamment à partir de la III^e République². Loin de constituer des éruptions irrationnelles, ces crises s'enracinaient en réalité dans des comportements sociaux anciens et ont même pu constituer, un temps, une des expressions du mouvement ouvrier, légitimée somme toute par les rapports ambigus que cette République entretenait avec les étrangers. Plus généralement d'ailleurs, on reste surpris par la formidable ambivalence de ces premières décennies républicaines. D'un côté, en effet, la République suscite un discours moral, vertueux, exaltant la prodigalité de Marianne ; de l'autre, elle s'accompagne de torrents de haine, contre les francs-maçons, contre les Juifs, contre les parlementaires (les « chéquards »), contre les capitalistes, contre Marianne même (la « Gueuse »), contre les Allemands et plus généralement les étrangers. Ce ne furent pas seulement de simples discours ou des mots sans conséquence, tant ils s'articulaient, à l'occasion, avec des pratiques sociales.

La rixe de Ravières : un cas exemplaire

Les archives françaises conservent, pour le XIX^e siècle, les traces de centaines de rixes entre ouvriers français et ouvriers étrangers, belges et italiens surtout, mais aussi allemands, espagnols ou polonais. La rixe qui s'est déroulée à Ravières en avril 1880 est d'une grande banalité, c'est pourquoi elle nous intéresse, en ce qu'elle constitue, d'une certaine manière, un paradigme de la xénophobie ouvrière ordinaire.

Comme un très grand nombre de rixes, elle concerne des terrassiers, employés à ces travaux de chemins de fer relancés par le plan Freycinet, tâches rudes pour lesquelles étrangers et Français, sans qualification et fraîchement chassés des campagnes, sont souvent en concurrence. C'est là, ou dans les villages proches, que les uns et les autres expérimentent rudement la découverte de l'Autre. A Ravières, ce sont des Italiens, identifiables comme tels : ils chantent (en italien) et sont reconnaissables à leur costume (comme Molina). Le ressentiment dont ils sont l'objet n'est pas nouveau : la jalousie et la haine « invétérées » se sont déjà exprimées précédemment, et de manière sanglante ; le contentieux est donc relativement ancien.

La rixe, et c'est là encore « habituel », éclate le soir, à l'issue de la journée de labeur ; pas d'explosion imprévue ici, mais un véritable guet-apens qui révèle ce que l'anthropologue Raymond Verdier³ appelle une « stratégie vindicatoire » présentant un schéma assez rituel. Il s'agit ici de venger un affront récent (l'irruption des Italiens lors d'un bal de noces), et, pour les « jeunes gens » français, de défendre leur honneur et leur territoire⁴. C'est donc une vengeance préméditée, d'une extrême violence comme en

² Les remarques qui suivent s'appuient sur ma thèse *La France hostile. Histoire de la xénophobie en France au XIX^{ème} siècle* (Thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction de Gérard Noiriel, EHESS, 2001, 3 vol., 731 p.), dont certains éléments ont été repris dans mon livre *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures, 2004.

³ *La Vengeance. Études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*, Éditions Cujas, 1980.

⁴ Ces comportements ont été analysés notamment par Robert Muchembled *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVII^e siècle*, Éditions

témoigne la gravité des blessures de Molina. Cette violence n'est pourtant pas extraordinaire ; elle est encore, y compris en cette fin de XIX^e siècle, un mode habituel de résolution des conflits.

Enfin, comme dans de nombreux autres cas, la rixe s'inscrit dans une dynamique collective : ce ne sont pas seulement les ouvriers français qui haïssent leurs homologues italiens, mais aussi, plus généralement, « la population » ou les « gens » de Ravières. Les requérants s'appuient d'ailleurs sur cette dynamique collective, évoquant « un mouvement populaire », pour solliciter les circonstances atténuantes... qui leur sont de fait accordées. Ce n'est pas tant la xénophobie qui est réprimée (la xénophobie ou « l'incitation à la haine raciale » ne sont pas alors des délits identifiés comme tels) que le trouble à l'ordre public.

Ouvriers français et étrangers, en cette fin de XIX^e siècle, se battent beaucoup, et, pour les premiers, ces luttes ont pu cristalliser ou accélérer le processus de nationalisation d'une partie de la classe ouvrière « française », d'autant plus que l'époque est marquée par un nationalisme omniprésent et officiel. C'est ce que montre l'analyse du « discours social » sur les étrangers⁵.

Les rixes et mouvements⁶ xénophobes s'inscrivent en réalité dans un contexte beaucoup plus général sinon de détestation de l'étranger pour le moins de crainte d'une « invasion », d'une dilution ou d'une corruption de la nation par les étrangers qui affluent depuis les années 1880. En effet, au cours de ces années 1880-1890, la question de la main-d'œuvre étrangère déborde largement des milieux ouvriers : les préoccupations de ces derniers trouvent un écho chez les hommes politiques, dans les milieux savants (démographes, économistes, juristes...), et sont relayées abondamment par une presse en plein essor. Sous la pression sociale, la question des étrangers, en réalité de la main-d'œuvre étrangère, devient pour la première fois un véritable enjeu politique. Elle embarrasse les organisations syndicales et politiques ouvrières, apparaît à l'occasion dans des campagnes électorales⁷ et s'installe durablement à l'Assemblée nationale⁸. Cette question se structure autour du thème fondamental de la « protection du travail national ». De façon coïncidente, au moment où s'accroissent les plaintes

Brepols, 1989 ou par Julian Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sicheim*, Hachette, coll. Pluriel, 1997 [trad., 1977]

⁵ Voir les travaux de Marc Angenot, en particulier « Pour une théorie du discours social : problématique d'une recherche en cours », *Littérature*, n°70, mai 1988 [pp. 82-98] et *Ce que l'on dit des Juifs en 1889. Antisémisme et discours social*, Presses Universitaires de Vincennes, 1989.

⁶ Mouvements dont le plus connu est celui d'Aigues-Mortes en août 1893. Mais il y en eut bien d'autres, presque aussi sanglants...

⁷ La protection du travail national est l'une des revendications centrales de nombre de candidats boulangistes, radicaux ou radicaux-socialistes lors des élections législatives de 1889 et 1893.

⁸ Est déposée entre les années 1880 et le début du siècle suivant une grosse trentaine de projets de loi visant à réduire, limiter ou exclure la main-d'œuvre étrangère.

contre les ouvriers étrangers, la République s'engage dans le redéfinition de la citoyenneté et de la nationalité (débat autour de la Loi sur la nationalité de 1889). En affinant les contours du citoyen français, la République précise les traits de l'étranger ainsi que les conditions d'acceptation de ce dernier (question de l'assimilation). Mais à ce moment, aussi, la jeune République, qui pose ses fondations (ce dont témoigne le vaste débat autour de l'assimilation et du rôle protecteur de l'État), est tout entière traversée par le paradigme de la nation. La haine des Italiens (notamment) qui s'exprime sur les chantiers, dans les usines, sur les ports, rejoint en somme la haine générale des étrangers que légitime, au fond, le vigoureux discours nationaliste encouragé à ses débuts par la République.

C'est alors, par exemple, que la germanophobie devient une composante structurelle du sentiment national français⁹. La jeune et fragile République, après une période de mortification et de recueillement, élabore dès le début des années 1880 un nouveau nationalisme beaucoup plus agressif, tourné vers la revanche, affichant et revendiquant même la haine de l'étranger ; l'Histoire est convoquée, comme en Lorraine où le culte de Jeanne d'Arc prend une importance croissante. La défaite, l'occupation et l'humiliation du traité de Francfort ont donné un cours nouveau à ce dernier, cours que la République accentue à partir du début des années 1880, en le déviant vers la haine de l'Autre. En 1876, *La Sentinelle* (*Journal républicain, politique et militaire* publié à Nancy) propose à ses lecteurs un long article intitulé « Ces bons Allemands !!! », signé par un certain E. Roiffé. On peut y lire notamment ceci : « il faut absolument que la haine du peuple allemand entre dans nos mœurs, dans l'éducation du peuple, dans l'instruction de l'armée [...] ouvriers, paysans, soldats, bourgeois, un seul cri doit sortir de nos poitrines : guerre sans merci !! guerre à mort à l'Allemagne !! ». Déclaration somme toute assez ordinaire dont on retrouve d'innombrables équivalents dans la presse nationale et locale. La littérature n'échappe pas plus à cette culture de la haine¹⁰ : Sully-Prudhomme, en 1872, se repent de son admiration passée pour la culture allemande, le parnassien Victor de Laprade dans ses *Poèmes civiques* (1873) en appelle à « la haine à outrance », Edmont About par deux fois au moins (*Alsace* en 1872, *Roman d'un brave homme* en 1880) évoque les exactions commises par les Prussiens, tandis que les *Chants du soldat* (1872) en sont en 1889 à leur 189^e édition. Une seconde vague de germanophobie déferle à partir de 1905, portée par le vieux Déroulède,

⁹ Il me semble que cette haine est un élément à verser au débat qui divise les historiens de la Première Guerre mondiale autour de la question du « consentement » : on affronte d'autant mieux l'ennemi qu'on a appris à le haïr depuis des années.

¹⁰ Chez certains intellectuels français, ce n'est pas à vrai dire de haine qu'il s'agit, mais plutôt d'une fascination malheureuse. Dès 1871, Renan, dans *La Réforme intellectuelle et morale*, estime que le redressement de la France doit s'inspirer de la renaissance de la Prusse après Iéna. L'année suivante, Lavisson demande une disponibilité pour aller étudier à Berlin, où il rédige sa thèse sur *La Jeunesse de Frédéric II*. D'autres, comme Charles Seignobos, Lucien Herr ou Emile Durkheim, le suivront en Allemagne.

Barrès¹¹, Maurras, mais aussi de plus obscurs comme Paul d'Ivoi, Robert Baldy, ou Etienne Rey¹².

Pendant les années 1880 et 1890, la haine de l'étranger s'intensifie. L'affaire Schnaebelé déclenche dans la presse un véritable torrent d'imprécations anti-allemandes¹³ ; à Paris, des manifestations ont lieu en mai contre la représentation de *Lohengrin* à l'Opéra, que Charles Lamoureux décide de suspendre. L'antigermanisme devient un élément récurrent dans la presse : *L'Intransigeant*, journal dirigé par le populaire Rochefort et dont le tirage atteint 70.000 exemplaires, dénonce la perfidie des Allemands¹⁴, *Le National* — pourtant plus modéré — appelle ses lecteurs à « rejeter toute cette écume teutonne que l'Allemagne vomit perpétuellement sur nous »¹⁵, et publie en février 1892, en première page, une série d'articles sur « les brutes allemandes »... Parallèlement, les ligues patriotiques entretiennent soigneusement le thème de la Revanche ; à leur manière, elles présentent le Prussien comme un ennemi héréditaire. Mais l'Allemand n'est pas le seul honni, l'Anglais reste « l'ennemi héréditaire ». Ainsi Jules Vallès consacre-t-il le 3 octobre 1884 un éditorial du *Cri du Peuple* à « L'Anglais » : « Le canon de Waterloo fume encore. La haine de l'Anglais est, après soixante-dix ans, aussi chaude dans l'âme de la Patrie française que le lendemain du jour où la garde finit dans le brasier ». A l'occasion de Fachoda, la haine redouble. En effet, les rivalités coloniales attisent les haines : le retour des troupes françaises de Tunisie est à l'origine du déclenchement du pogrom anti-italien de juin 1881 à Marseille, la crise de Fachoda réactive l'anglophobie.

La haine xénophobe n'est donc pas l'apanage des seuls ouvriers français : classes moyennes et petits bourgeois¹⁶, « intellectuels » en vue et polygraphes sans talent, dirigeants syndicaux et élus politiques peuvent aussi se consumer dans la détestation de l'Autre. Tous le font d'autant plus librement que les lois républicaines ne l'interdisent pas explicitement et que se déploient d'autres haines, tout aussi féroces, contre les Juifs, les francs-maçons ou ... les curés ! Comme toutes les haines, la haine de l'étranger nous dit qui nous sommes, ce que nous essayons d'être en tant que nation. En ces années 1880-1910, elle forme une partie du côté obscur d'une jeune République par ailleurs pleine de promesses, mais encore inaboutie. Pourtant, par la suite, elle ne disparaît

¹¹ Auteur en 1893 d'une brochure de 32 pages au titre explicite : *Contre les étrangers. Étude pour la protection des ouvriers français*.

¹² Sur ce point, Raoul Girardet, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Le Seuil, 1983, p. 37-62 et 223-237.

¹³ Voir par exemple les éditoriaux de Félix Pyat dans *Le Cri du Peuple* : « Germanisation » (11 avril 1887), « Sommes-nous Prussiens ? » (2 mai 1887).

¹⁴ Par exemple : série d'articles en mai 1888 ; « Les Allemands chez nous » (4 janvier 1889) ; « Imposez l'Allemand ! » (10 janvier 1893), etc.

¹⁵ *Le National*, 22 septembre 1888, « Les Allemands en France ».

¹⁶ Présents par exemple lors des grands mouvements xénophobes, comme celui qui, en juin 1894, secoue Lyon pendant trois jours au lendemain de l'assassinat de Sadi Carnot par Caserio.

jamais tout à fait. Que survienne une crise, la haine ressurgit, sous la forme d'expulsions massives puis de l'enfermement pendant les années 1930, de persécutions et de déportations sous Vichy, enfin de ratonnades au début des années 1960. Mais au moins cette haine était-elle visible, au moins pouvait-on la dénoncer, la combattre. Depuis plus de vingt ans, la haine de l'étranger, combinée avec des préjugés raciaux, s'est diffusée largement ; insidieusement, elle s'est transformée en indifférence aux malheurs des autres, conduisant notre République, décidément bien mal en point, à fermer ses portes à ceux qui cherchaient refuge auprès d'elle — Algériens persécutés par les islamistes, bosniaques martyrisés—, pour ne rien dire du « plombier polonais ».